

Règlement du concours de poésie 2023

Article 1 : Le concours est organisé et coordonné par l'Association Cannes Jeunesse. Le thème est : «Frontières». L'inscription au concours doit être faite à partir du **Mercredi 04 janvier 2023** à l'adresse suivante : concours.poesie@cannes-jeunesse.fr et les écrits sont à envoyer avant **le Mercredi 08 Mars 2023**.

Article 2 : La participation au concours est entièrement gratuite.

Article 3 : Tous les genres de poésie sont admis. Chaque production ne pourra excéder 30 lignes, 30 vers présentés sur le recto d'une page A4. L'écrit sera rédigé en Français exclusivement. Chaque participant pourra transmettre 3 poèmes maximum. L'écrit pourra être manuscrit ou **numérique au format PDF** (Police Arial, 14, interligne 1). Chaque production transmise ne devra comporter aucun élément susceptible de permettre de reconnaître son auteur.

Article 4 : L'écrit manuscrit devra être adressé à Stéphanie Castro - Cannes jeunesse - Port du moure Rouge 06400 Cannes. Les éléments relatifs à l'identité de l'auteur (nom, prénom, âge, adresse) devront être transmis sur une feuille séparée. L'écrit numérique devra être envoyé en pièce jointe au format PDF à l'adresse mail suivante : concours.poesie@cannes-jeunesse.fr avec pour objet : « Concours de poésie 2023 - Frontières ».

↳ Chaque participant individuel mentionnera **dans le corps de mail EXCLUSIVEMENT :**

- Son nom
- Son âge
- Son adresse mail.

↳ Chaque participant collectif mentionnera **dans le corps de mail EXCLUSIVEMENT :**

- Nom de l'entité (association ou autre)
- Nom du responsable ou du représentant du groupe
- Noms des participants du groupe

Article 5 : La composition du jury est la suivante :

- ↳ 2 membres du Conseil d'Administration de Cannes Jeunesse ;
- ↳ La Cheffe de Service des Espaces Enfance et Loisirs de Cannes Jeunesse ;
- ↳ Le directeur de l'Espaces Enfance et Loisirs Picaud ;
- ↳ 2 représentants des partenaires ;
- ↳ 1 représentant de la direction de la culture de la ville de Cannes ;
- ↳ 1 représentant de la direction de la jeunesse ;
- ↳ 1 poète, écrivain.

Article 6 : Six prix seront décernés :

- ↳ 1 prix adulte collectif
- ↳ 1 prix EEL
- ↳ 1 prix individuel enfant
- ↳ 2 Prix individuels adultes
- ↳ 1 prix administrateur/adhérent/parent

Le Jury se réserve la possibilité de décerner des prix « coup de cœur »

Article 7 : La désignation des lauréats aura lieu lors de la journée conviviale et d'animation autour des mots et de la poésie le **MERCREDI 22 MARS 2023** dans le jardin de la **médiathèque de Noailles à Cannes**.

Article 8 : L'organisateur s'engage à ne pas diffuser ni conserver les données personnelles. Aucune utilisation commerciale ne sera faite des œuvres reçues. Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique, vous pouvez exercer vos droits de modification/consultation/suppression, consultez notre rubrique « traitement des données » sur www.cannes-jeunesse.fr ou à l'affichage dans nos structures. Vos données sont automatiquement supprimées à la fin de l'année en cours.

Article 9 : Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.